

Paris, le 16 février 2015

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et
des Droits des Femmes
14 av. Duquesne
75007 PARIS

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77

Madame la Ministre,

LE DIRECTEUR GENERAL

La création du Programme Hospitalier de recherche clinique (PHRC), il y a vingt ans, a fortement contribué à l'essor de la recherche clinique, et s'est traduit par une reconnaissance internationale de la recherche clinique hospitalière française (comme en atteste l'éditorial du Lancet " the governmental support programme in France for such studies is a role model that enables important non commercial medical research").

Le projet de mise en place d'un portail unique pour l'ensemble des appels d'offre et d'un processus de sélection confié à l'ANR suscite de grandes inquiétudes des médecins chercheurs et des directions de la recherche clinique à l'AP-HP et au-delà. L'AP-HP est, comme vous le savez particulièrement concernée, puisqu'elle représente près de la moitié de la recherche clinique à l'hôpital en France et qu'elle a vu, au cours des années récentes, une diminution de ses financements, avec une plus grande dispersion des crédits consacrés à la recherche clinique.

Depuis la création de ce programme, il y a eu à plusieurs reprises des tentatives de remise en cause et d'intégration dans des programmes plus larges et moins spécifiquement consacrés à la recherche clinique hospitalière et le sentiment prévaut qu'au prétexte de simplification, il s'agit d'une nouvelle tentative de démanteler le PHRC.

Comme vous le savez, un effort très important est demandé aux hôpitaux dans cette période et se traduit à l'AP-HP par des économies, dans des proportions qu'elle n'a jamais connues. Cela conduit à des tensions qui sont fortes, notamment avec une communauté médicale avec laquelle nous préparons, avec difficulté, une inversion des tendances pour les prochaines révisions des effectifs.

Fragiliser le PHRC à cette période peut avoir un effet de « détonateur » dans cette période délicate, alors qu'il s'agit d'un élément d'équilibre extrêmement sensible : « certes, on est soumis à de fortes contraintes à l'hôpital public, mais au moins on peut s'impliquer dans des programmes de recherche clinique ». Cette fragilisation serait d'autant plus mal venue que ces programmes concernent désormais les équipes infirmières, avec un fort investissement des soignants.

Je me permets donc d'insister sur la nécessité de pouvoir rassurer le plus rapidement possible la communauté hospitalo-universitaire sur les intentions du gouvernement. S'il y a une forte demande pour des simplifications, y compris en matière d'évaluation, il y a un fort risque à créer de l'instabilité.

La CME de l'AP-HP a l'intention, lors de sa prochaine séance de début mars, de traduire l'inquiétude exprimée ces dernières semaines par une motion vigoureuse sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs

Bien fidèlement



Martin Hirsch